



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

accueil lettre / lettres précédentes / contact

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

EDITORIAL

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



révision générale des
politiques publiques



La réforme de l'administration territoriale de l'Etat

Le 10 juillet 2007, à la demande du Président de la République, le Premier Ministre a lancé les travaux devant conduire à la révision générale des politiques publiques (RGPP). L'administration territoriale de l'Etat est bien entendu concernée par la réforme. Son organisation, ancienne et devenue moins lisible avec le temps, mérite en effet d'être modernisée et adaptée.

Cette réforme est rendue nécessaire par un contexte institutionnel profondément modifié par la construction européenne et surtout par les évolutions de la démocratie locale. La décentralisation et les transferts de compétence ont retiré de nombreuses compétences aux services de l'Etat sans qu'on n'en tire aucune conséquence pour leur organisation : il est indispensable de remédier à cette anomalie.

Cette réorganisation doit permettre de répondre aux besoins des citoyens, des élus et des acteurs économiques, ce qui suppose un regroupement des compétences autour des axes majeurs d'intervention de l'Etat dans les deux domaines du développement du territoire, d'une part, de la cohésion sociale et de la protection des populations, d'autre part. Ces deux priorités impliquent, au niveau départemental, une nouvelle organisation conçue dans une logique de mission avec une forte dimension interministérielle.

Dans un contexte budgétaire contraint, cette nouvelle organisation doit être rationnelle et efficiente et permettre de mettre ensemble les efforts décidés par ailleurs, dont le plus important est la non compensation d'un départ à la retraite sur deux.

Au plan local, la RGPP fait de la région l'échelon de droit commun de pilotage des politiques publiques. Le département conserve pour sa part un rôle essentiel de mise en œuvre des politiques de l'Etat au plus proche des citoyens. Vous trouverez dans ces pages les principes de cette réforme, son calendrier ainsi que ses premières réalisations concrètes en Champagne-Ardenne.



Gérard Moisselin
Préfet de la Région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

accueil lettre / lettres précédentes / contact

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



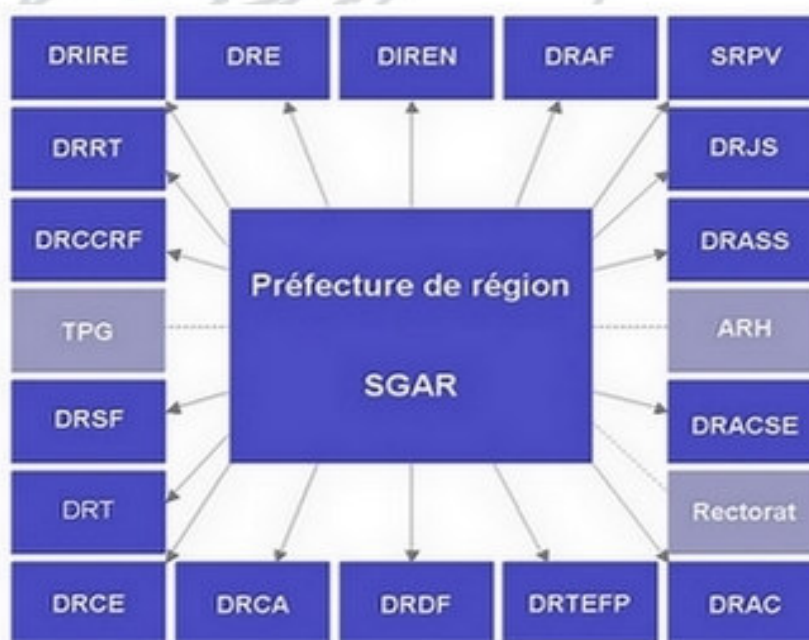
révision générale des politiques publiques



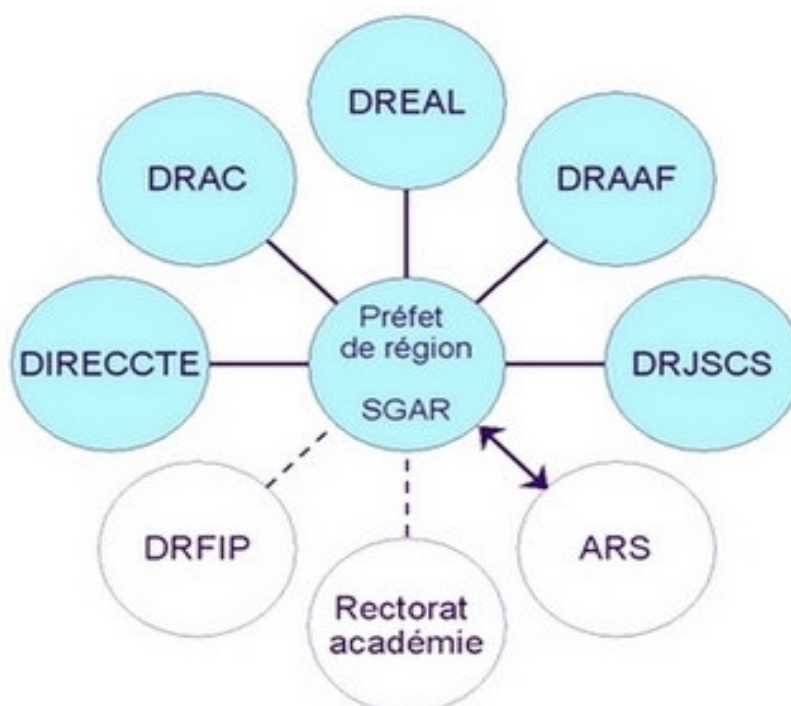
Les principes de la réforme de l'administration territoriale

La réforme repose sur un principe de clarification des compétences entre niveau régional et niveau départemental. La région devient l'échelon de pilotage des politiques publiques, tandis que le département est positionné comme le niveau de mise en œuvre de ces politiques selon une logique d'adaptation aux besoins locaux. La réforme a pour conséquence de rassembler les compétences et les missions, selon le périmètre des nouveaux ministères pour l'échelon régional, selon une démarche interministérielle à l'échelon départemental. Il s'agit enfin d'améliorer l'efficacité des services par une allocation plus rationnelle des ressources humaines et financières, ainsi que par la recherche de toutes les mutualisations possibles.

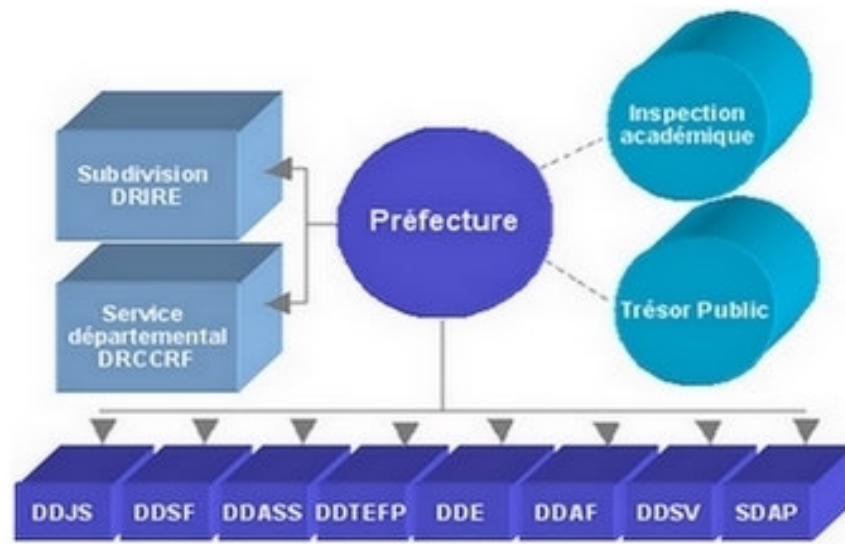
Organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon régional, avant la réforme :



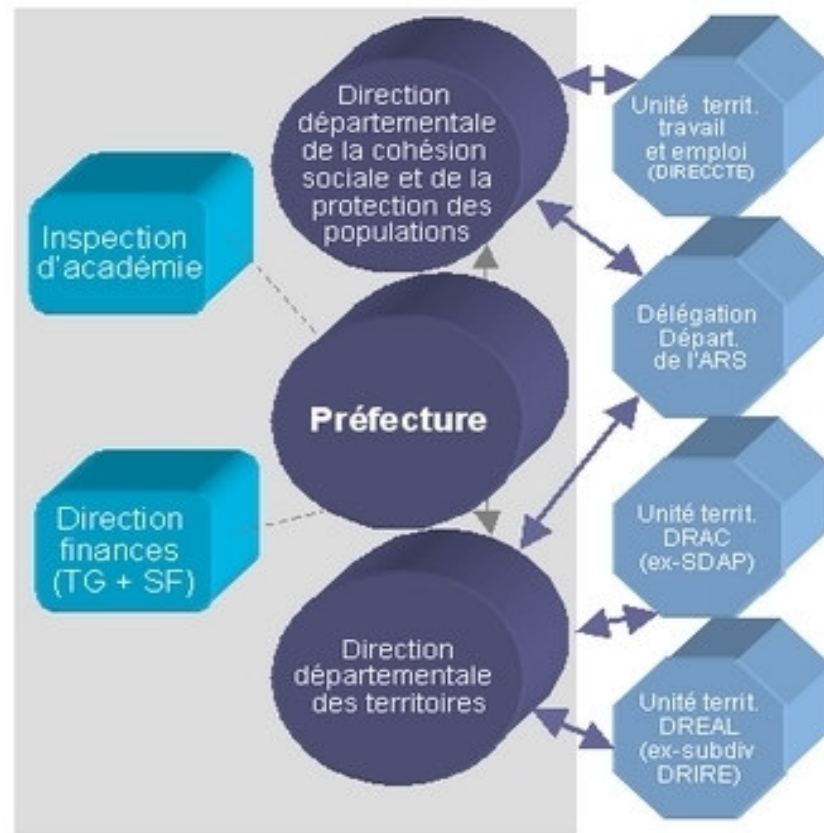
Organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon régional, après la réforme :



Organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon départemental, avant la réforme :



Organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon départemental, après la réforme :





Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

[accueil lettre](#) / [lettres précédentes](#) / [contact](#)

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme
Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



révision générale des
politiques publiques



Le calendrier de la réforme

La réforme s'articule autour de trois grandes phases : l'identification des missions, la préfiguration, la création effective.

Mai 2008 : lancement de la préfiguration de la DREAL (échelon régional)

7 juillet 2008 : circulaire du Premier Ministre précisant le cadre de la réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE) (échelon départemental)

Juillet à Novembre 2008 : concertation locale et proposition d'organigramme des services départementaux par les préfets (échelon départemental)

31 décembre 2008 : circulaire d'arbitrage du Premier Ministre sur les organigrammes départementaux (échelon départemental)

Janvier 2009 : création de la DREAL et de la DRAAF (échelon régional)

4 février 2009 : validation, par le Premier Ministre, des propositions faites par les préfets de département de la région Champagne-Ardenne (échelon départemental)

Mars à Décembre 2009 : préfiguration des deux directions départementales (échelon départemental)

Printemps à Décembre 2009 : préfiguration de l'ARS, de la DIRECCTE et de la DRJSCS, création de la DRFIP (échelon régional)

Janvier 2010 : mise en oeuvre effective de la réforme (échelon régional et départemental)



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

accueil lettre / lettres précédentes / contact

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



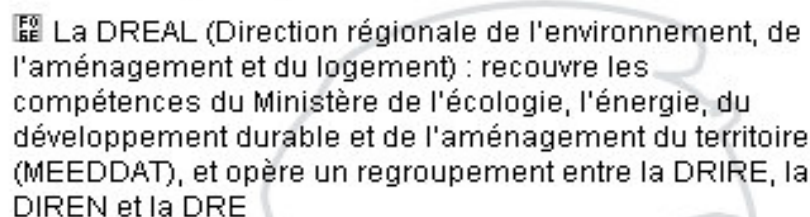
révision générale des
politiques publiques



Les directions régionales et départementales

Un sigle, une direction, une clarification des compétences

Au niveau régional, 6 nouvelles structures sont créées :


La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : recouvre les compétences du Ministère de l'écologie, l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), et opère un regroupement entre la DRIRE, la DIREN et la DRE

La DRFIP (Direction régionale des finances publiques) : opère une fusion entre l'administration des impôts et le Trésor

La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi) : recouvre les compétences du Ministère de l'économie, l'industrie et l'emploi (MEIE), et est obtenue par regroupement de la DRTEFP, la DRIRE (développement industriel), la DRCE, la DRCA, la DRT et les missions régionales de la DRCCRF. Dès 2009, les 3 inspections du travail (TEFP, ITEPSA et DRTT) sont fusionnées

L'ARS (agence régionale de santé) : prévue par la loi « hôpital, patients, santé, territoires » elle crée un nouvel établissement public fusionnant l'ARH, la CRAM, le GRSP et les missions des DRASS/DDASS hors cohésion sociale

La DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) : regroupe les DRASS (missions de cohésion), la DRJS et la DRACSE

La DRAAF (direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt) : recouvre les compétences du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) et fusionne les services vétérinaires (partie régionale), la DRAF, le service régional de protection des végétaux et France AgriMer (office agricole unique)

Dans chaque département de la région, les services s'organisent autour de deux directions interministérielles placées sous l'autorité du préfet :

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP) assurera les missions de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs, la protection économique des consommateurs, les fonctions liées à la cohésion sociale. Elle regroupera la DDSV, les services départementaux de la DRCCRF, des services de la DDASS, le bureau de cohésion sociale de la préfecture et la DDJS

La direction départementale des territoires (DDT) traitera des actions de l'Etat à impact territorial. Elle sera constituée à partir de la DDE, la DDAF et du bureau de l'environnement de la préfecture

La DREAL (ex. subdivisions DRIRE), la DRAC (SDAP) et la DIRECCTE (travail) posséderont des unités territoriales, l'ARS ayant une délégation dans chaque département



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

accueil lettre / lettres précédentes / contact

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



révision générale des
politiques publiques



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Lancement de la DREAL Champagne-Ardenne

La manifestation a eu lieu jeudi 23 janvier en présence du préfet dans le grand auditorium du complexe agricole du Mont-Bernard à Châlons-en-Champagne devant un public composé d'élus, d'agents territoriaux, d'urbanistes et de chefs d'entreprise.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) résulte de la fusion de trois directions : de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), de l'équipement (DRE) et de l'environnement (DIREN).

C'est, avec la DRAAF, la première administration régionale née de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

« Il s'agit de concevoir une organisation adaptée aux besoins de la Champagne-Ardenne » a souligné le préfet. Pour sa part, Philippe Caron, préfigurateur de la DREAL, a souligné que « c'est constituer une administration conciliant en région les exigences du développement économique et social et celles de la préservation à long terme de l'environnement dans l'esprit du Grenelle de l'environnement ».

L'objectif est de répondre ainsi de façon plus cohérente que par le passé aux défis du Grenelle de l'environnement et à ceux de la politique du logement et de la rénovation urbaine. La DREAL assurera le pilotage, en région des politiques des ministères chargés du développement durable, du logement et de la ville. Outre ses missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports, de la préservation de l'environnement et de la réduction des risques, elle contribuera à l'amélioration de l'offre de logements et oeuvrera pour la rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat indigne. Elle contribue enfin très activement à la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie nationale.

La DREAL Champagne-Ardenne est prête à fonctionner pour répondre à ces exigences.



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

[accueil lettre](#) / [lettres précédentes](#) / [contact](#)

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



révision générale des
politiques publiques



La Direction Régionale des Finances Publiques

Fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Finances Publiques assure l'ensemble des missions exercées auparavant par les deux directions, depuis le printemps 2008.

Le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a retenu la Marne comme site de préfiguration de la direction locale unifiée des finances publiques, regroupant la Trésorerie générale et la Direction des Services Fiscaux.

1 100 agents travailleront, dès 2009, au sein d'une seule et même administration, au service des 565 000 habitants du département.

Cette nouvelle administration des finances publiques a pour objectif de mieux répondre aux attentes des usagers en leur proposant un point d'entrée unique pour les questions fiscales (assiette et recouvrement).

La création du " service des impôts des particuliers " (SIP) sera engagée dans la Marne dès 2009, à Reims et à Chalons. Dans le même temps, les trésoreries rurales assureront un service fiscal de proximité au profit des usagers.

Mieux répondre aux besoins des collectivités locales est la seconde ambition forte assignée à la direction locale unifiée et à ses services territoriaux. La création d'une direction unique permet de fluidifier et pérenniser les liaisons entre les services et donc d'offrir une prestation de conseil financier plus complète et réactive, portant à la fois sur la matière fiscale et sur la matière budgétaire.

Les bons résultats obtenus en 2007 et en 2008 constituent des fondations précieuses pour réussir la mise en place au niveau territorial d'une direction régionale des finances publiques réactive, innovante et proche de ses partenaires et des contribuables.



Accueil

La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 10 - Mars 2009 - ATE

[accueil lettre](#) / [lettres précédentes](#) / [contact](#)

SOMMAIRE NUMÉRO 10 - MARS 2009 - ATE

■ PRINCIPES

Les principes de la réforme de l'administration territoriale

■ CALENDRIER

Le calendrier de la réforme

Les grandes étapes de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

■ DIRECTIONS

Les directions régionales et départementales

■ DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

■ DRFIP

La Direction Régionale des Finances Publiques

■ DRAAF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

■ LIENS



**révision générale des
politiques publiques**



La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne est née le 1^{er} janvier 2009.

Ses nouvelles missions sont les suivantes :

- ▶ Les actions de coordination vétérinaire rejoignent les missions de protection des végétaux au sein du nouveau service régional de l'alimentation. Tous les volets de la politique alimentaire ministérielle sont désormais concernés : risques en production primaire, sécurité sanitaire ainsi que la déclinaison et l'animation de la politique en faveur d'une offre alimentaire de qualité, sûre, diversifiée et durable.
- ▶ Les actions en faveur des filières économiques, avec l'accueil des délégations régionales de l'office FranceAgriMer au sein du nouveau service régional des filières, des territoires et de l'environnement.

La plupart des autres missions sont reconduites et s'articulent notamment autour des points suivants :

- ▶ La coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) par les services déconcentrés et établissements publics du ministère sur le territoire régional ;
- ▶ Des responsabilités budgétaires importantes, avec la répartition des moyens d'intervention et de fonctionnement sur ces mêmes services déconcentrés, en cohérence avec cette fonction de coordination ;
- ▶ Participation à l'évaluation de l'impact des politiques publiques du MAP ; des fonctions d'analyse, de veille économique et de prospective ;
- ▶ La préparation et la mise en œuvre des stratégies partenariales en région (CPER, schémas territoriaux, concertation avec les organisations professionnelles, ...) ;
- ▶ L'animation du réseau des services départementaux appliquant les politiques du MAP.